



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
DRH – 32 – VL

ARRETE N°2024/1316
portant délégation de signature

Madame le Maire de la ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-19

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Brigitte LAMIELLE**, cheffe du service Relations sociales et Conditions de travail de la Ville de Mulhouse, pour :

- signer la diffusion de l'information de la mise en œuvre du plan canicule
- signer la décision de paiement des jours pour anniversaire de service
- signer les ordres de mission pour les agents de son service

Article 2 :

Les délégations de l'article 1 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressée en bénéficie.

Article 4 :

En l'absence de Mme Brigitte LAMIELLE, la délégation visée à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité

- M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés, et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- à Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- à Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial
- à Mme Brigitte LAMIELLE, cheffe du service Relations sociales et conditions de travail
- à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des Arrêtés

Fait à Mulhouse, le 1^{er} juillet 2024

Madame le Maire



Michèle LUTZ

Spécimen de signature :

Spécimen de paraphe :

Copie de l'arrêté :

- au service du secrétariat général (pour publication sur le site internet de la Ville de Mulhouse)
- à la direction des ressources humaines
- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au Trésorier Principal de Mulhouse (par courriel)